



Communiqué de la délégation CGT au Conseil d'administration du CNFPT du 16 octobre 2025

Tout comme la délégation CGT au CSFPT, la délégation CGT du CNFPT ne siègera pas, tout comme elle n'a pas siégé au dernier CNO, au Conseil d'administration de ce jour.

Censure ou pas censure, il n'en demeure pas moins qu'à ce stade le projet de loi de finances 2026, comme le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, est frappé du sceau de l'austérité.

Nous partageons les craintes des associations d'élu-es sur le projet de budget de l'État qui redoutent un scénario « inacceptable et injuste » préparé à la va-vite.

L'incertitude sur les budgets des collectivités est immense alors que nous sommes, dans les collectivités comme au CNFPT, en pleine préparation budgétaire.

Dans ce contexte de crise politique, où l'éphémère gouvernement Lecornu 1 n'a tenu que quelques heures et où on ne connaît pas la durée de vie de Lecornu 2, les préoccupations des agent-es n'ont jamais été aussi fortes.

Depuis plus d'un an, le déni de démocratie, les passages en force gouvernementaux et les tergiversations de certains et certaines ont conduit le pays dans une grave crise politique et démocratique.

Nous pouvons, au sein de notre assemblée, prendre les meilleures décisions possibles pour les agent-es, pour le service public, elles pourront être balayées d'un revers de la main, au gré d'un remaniement ou avec une nouvelle nomination d'un ministre qui déciderait d'attaquer à nouveau les crédits du CNFPT ou déciderait de faire porter à notre établissement des charges et des dépenses inconsidérées et loin des préoccupations des collectivités et de leurs agent-es.

Il en est ainsi du vote de nos taux de cotisation qui ont déjà été amputés, passant de 1 % à 0,9 %. Le gouvernement va-t-il nous amener à une nouvelle diminution ? Obtiendrons-nous ce qu'unaniment nous avons demandé, le retour au 1 % ? Comment, dans de telles incertitudes, discuter et voter un budget que nous sommes obligés de considérer chaque année comme contraint par rapport aux besoins ? Est-il besoin de rappeler que, même à 0,9 % de taux de cotisation, la

recette de la collecte est envisagée comme en très faible augmentation au vu des contraintes mises sur le budget des collectivités ?

Qui peut nous assurer, par exemple, les engagements sur le financement de l'apprentissage ? Qui nous garantit que la proposition de loi sur la protection sociale complémentaire des agent-es publics territoriaux, déjà votée au Sénat, sera maintenue alors que notre demande est qu'elle s'applique partout avant 2029 dans toutes les collectivités.

Nous savons que, sous couvert de « simplification », le gouvernement démissionnaire avait dans sa besace le projet d'attaquer de plein fouet les droits collectifs avec notamment l'espacement des visites médicales, l'affaiblissement des examens professionnels et un avancement de grade en catégorie B de plus en plus livré à l'arbitraire de l'employeur, ouvrant la voie au clientélisme et à l'injustice... La simplification était d'ailleurs l'argument phare pour l'instauration de la loi de transformation de la fonction publique que la CGT continue de combattre.

Concernant le conseil d'administration du 16 octobre, la délégation CGT tient à faire part de son point de vue sur un certain nombre de dossiers à l'ordre du jour :

L'établissement a mis en œuvre des critères de régulation des contrats d'apprentissage afin de répondre au désengagement de l'État en matière de financement. Nous avons indiqué que nous souhaitons des critères d'éligibilité plus restrictifs, à savoir que les contrats d'apprentissage soient exclusivement réservés à la préparation de diplômes visant « l'employabilité » dans la fonction publique, et qui plus est dans la fonction publique territoriale, et ciblant exclusivement des diplômes de niveau 3 ou 4 car ce public a bien souvent moins de réseaux pour trouver des employeurs acceptant les apprenti-es.

Nous le réaffirmons, l'apprentissage ou plus généralement la formation en alternance peut être pertinente, tant pour les formations techniques que pour des spécialisations générales. Mais l'apprentissage a changé de statut et, de ce fait, nous rappelons que dans ces conditions que nous ne sommes pas favorables à son développement.

Nous pensons que l'heure est à la mobilisation des agent-es pour battre en brèche les projets de rigueur budgétaire qui mettent à mal le fonctionnement des services essentiels dont la population a grandement besoin, les conditions de travail, la formation et la santé, la sécurité des personnels et leur rémunération.

La CGT mènera le combat avec toutes celles et tous ceux qui refusent de subir davantage d'injustice. Car, pendant que les services publics sont étranglés par l'austérité, des milliards sont engloutis dans le budget de guerre, 211 milliards dans les cadeaux aux grandes entreprises et qui finissent in fine dans la poche des actionnaires.

La CGT est convaincue que, sans réponse sociale à la hauteur, le pays continuera à s'enfoncer dans la crise politique et institutionnelle.

La CGT revendique une tout autre orientation : un budget pour la paix, pour les salaires, pour les services publics, pour une justice sociale et fiscale.

La Fédération CGT des services publics appelle, aussi longtemps qu'il le faudra, les agent-es et les usager-es uni-es à être dans la rue, en grève et manifestations. Uni-es et déterminé-es, nous pouvons tout gagner ! **Notre force, c'est la mobilisation. Notre avenir, c'est la victoire !**